

## DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

---

**N°DC-2026-063**

### LE PRESIDENT,

**Objet :**

**Marché de maîtrise d'œuvre  
des travaux d'augmentation du  
niveau de protection à Q70 du  
système d'endiguement de  
l'Hôpital sur Rhins, à St Cyr de  
Favières**

**Avenant n°2 - EGIS EAU**

Vu l'arrêté inter préfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau » ;

Vu la délibération n°2025-098 du Comité Syndical du 17 décembre 2025 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des avenants aux marchés publics et des accords-cadres quels que soit quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Vu les dispositions des articles L.2432-1 à 3 concernant les dispositions spécifiques aux marchés publics de maîtrise d'œuvre, ainsi que les articles R.2432-7 2° concernant les prestations ou services supplémentaires liés à la fixation du coût définitif des travaux ;

Considérant le marché passé avec EGIS EAU, pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'augmentation du niveau de protection à Q70 du système d'endiguement de l'Hôpital sur Rhins à Saint Cyr de Favières, avec un montant de rémunération provisoire fixé à 56 950.00 € HT, notifié le 4 avril 2024 ;

Considérant que le contrat de maîtrise d'œuvre prévoit que la rémunération définitive sera fixée par avenant ;

Considérant le coût prévisionnel des travaux à l'issue de la phase AVP fixant le montant des travaux à 484 681.45 € HT.

En conséquence, Monsieur le Président

### **DECIDE**

1°) d'approuver et de signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'augmentation du niveau de protection à Q70 du système d'endiguement de St Cyr de Favières avec la société EGIS EAU ;

2°) de préciser que l'avenant n°2 a pour objet de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre à une somme de 68 679.36 € HT (soit un écart induit de 11 %) ;

3°) de préciser que les dépenses seront inscrites au budget concerné.

Roanne, le 21 avril 2026

Le Président,  
  
Daniel FRECHET

Roanne, le 22 avril 2026

Le Président



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS  
AVENANT N° 2

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Roannaise de l'Eau  
63, rue Jean JAURES  
CS 30215  
42 313 ROANNE Cedex



B - Identification du titulaire du marché public

EGIS EAU SAS

889 rue de la Vieille poste  
CS 89017  
34 965 MONTPELLIER CEDEX 2

Siret n° = 493 378 038 00266

C - Objet du marché public

Marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'augmentation du niveau de protection à Q70 du système d'endiguement de l'Hôpital sur Rhins, à Saint Cyr de Favières

- Date de la notification du marché public : **04.04.2024**
- Durée d'exécution du marché public : **28 mois jusqu'à réception d'achèvement des travaux.**
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : **20%**
  - Montant HT : **106 950.00 € HT**
  - Montant TTC : **128 340.00 € TTC**

## D - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de passer de la rémunération provisoire à la rémunération définitive du maître d'œuvre tel que prévu au CCAP.

**Coût prévisionnel initial des travaux : 402 000 € HT**

**Coût prévisionnel des travaux à l'issue de la phase AVP : 484 681,45 € HT**

Suite à des erreurs d'arrondi, il convient de clarifier :

- le taux de rémunération de 14,20% affiché à l'article 2.1 de l'Acte d'engagement = **14,17 %**
- le pourcentage de répartition des honoraires entre les éléments de missions de base en annexe de l'Acte d'engagement selon le tableau ci-dessous.

<u>Éléments de missions</u>	<u>Pourcentage de rémunération</u>
AVP	28,60%
PRO	15,30%
ACT	9,50%
VISA	9,00%
DET	29,60%
AOR	4,80%
OPC	3,20%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

Appliqué au coût prévisionnel des travaux, le forfait définitif de rémunération est ainsi décomposé :

<u>Éléments de missions</u>	<u>Pourcentage de rémunération</u>	<u>Montant rémunération provisoire HT</u>	<u>Montant rémunération définitive HT</u>
AVP	28,60%	16 300 €	19 642,30 €
PRO	15,30%	8 700 €	10 507,94 €
ACT	9,50%	5 425 €	6 524,54 €
VISA	9,00%	5 100 €	6 181,14 €
DET	29,60%	16 850 €	20 329,09 €
AOR	4,80%	2 750 €	3 296,61 €
OPC	3,20%	1 825 €	2 197,74 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>56 950 € HT</b>	<b>68 679,36 € HT</b>

Incidence financière de l'avenant :

**Montant de l'avenant :**

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **11 729,36 € HT**
- Montant TTC : **14 075,23 € TTC**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non  Oui

**Nouveau montant du marché public :**

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **118 679,36 € HT**
- Montant TTC : **142 415,23 € TTC**
- Ecart induit : **11 %**

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature  
*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)